



Section FO DGFIP du Pas de Calais

Déclaration liminaire des élus

FO-DGFIP en CAP Locale

CAPL Liste d'aptitude de B en A du 7 novembre 2019

Monsieur le Président,

Bien que nous soyons aujourd'hui présents pour une CAP locale concernant la liste d'aptitude à l'emploi d'inspecteur des finances publiques, nous ne pouvons passer sous silence certains événements récents.

Nous pourrions résumer cette déclaration liminaire en 4 mots :

RETRAIT du plan DARMANIN

En effet, depuis début septembre, de nombreuses actions ont été menées devant les sites des finances publiques menacés de fermeture par ce projet de plan de destruction méthodique de la DGFIP.

À cette occasion, comme vous avez pu le constater, de nombreux élus se sont mobilisés aux côtés des agents, afin de marquer leur opposition à la mise en place du « nouveau réseau de proximité » et défendre un service public de proximité et de pleine compétence, à destination de tous les usagers, quelle que soit leur situation sociale ou géographique.

Nombre de communes prennent actuellement des motions CONTRE la destruction des services publics, et malgré les efforts déployés, la fronde des élus locaux reste vive.

Le 16 septembre, les agents de la DGFIP étaient en grève pour exiger le retrait de ce projet. Dans le Pas-de-Calais, le taux de grévistes a atteint 38 % qui démontre un rejet massif.

La publication, en juin dernier, du projet de plan connu sous le nom bucolique de « géographie revisitée », fut particulièrement mal vécue par les collègues de la DGFIP. Les agents expriment d'ailleurs actuellement leur désaccord par une votation qui laisse entrevoir un plébiscite du retrait du plan Darmanin.

Alors que les usagers déclarent à 89 % être satisfaits des services de la DGFIP dans la dernière enquête de l'institut du CSA (l'item « courtoisie et amabilité des agents » atteignant même 92 %), alors que l'ensemble de la population est en demande d'un véritable service de proximité, le gouvernement met en place une nouveauté :

LA PROXIMITE DISTANCIELLE

En effet, le déploiement de pseudo structures MFS (Maisons France Service) ne saurait pallier la fracture territoriale opérée par la restructuration du réseau, et le désengagement de l'État qui en découle.

La dématérialisation poussée à l'extrême ne saurait remplacer l'humain, au cœur même de la notion de service public.

De même, la mise en place d'une scission des missions de conseil et de gestion relève de l'aberration la plus totale, toute démarche de conseil s'appuyant de façon contemporaine sur la réalité des actes de gestion.

Alors, oui, nos dirigeants sont complètement déconnectés de la réalité du terrain, arrivant même à vanter le transfert de l'encaissement des impôts et taxes des particuliers chez les buralistes. Une des raisons avancée est que les bureaux de tabac présentent plus d'implantation sur le territoire que la

DGFIP. Et pour cause, au vu du nombre de fermetures de structures opérées ces dernières années au sein de notre direction !

Pour **FO DGFIP 62**, cette externalisation, onéreuse ne l'oublions pas, complexifie la relation en retirant au redevable un moyen de s'acquitter de sa dette auprès d'un fonctionnaire soumis à une stricte déontologie de probité, de secret et de discrétion professionnelles.

Mais cela donne un excellent prétexte à notre ministère pour continuer sa saignée des effectifs dans notre administration. Car nous continuons d'être exemplaires : plus de 5 000 suppressions de postes programmées d'ici 2022, auxquelles se rajoutent les 5 000 déjà opérées depuis le début du quinquennat. Soit plus d'un tiers du nombre total de suppression dans la fonction publique d'État (pour mémoire 27 500). La DGFIP reste toujours la variable étatique d'ajustement budgétaire !

Il est fait peu de cas du professionnalisme des agents de la DGFIP, nos plus hauts dirigeants n'hésitant pas à les insulter en place publique, afin de briller en société. La pédagogie des réformes n'autorise pas le manque de respect à des personnels qui font rentrer chaque jour le fameux « pognon de dingue ».

Jamais nous n'avions vu une réforme aussi brutale, jamais un plan social de cette ampleur n'avait été décliné à la DGFIP. L'absence de véritable concertation avec les représentants des personnels et les agents démontre le peu de considération que nos gouvernants ont pour notre administration. À ce sujet, Antoine Magnant, auditionné devant la commission parlementaire, a d'ailleurs tenu ces propos fort explicites : « Heu ... Heu ... Heu ... ». On ne peut pas plus clair !

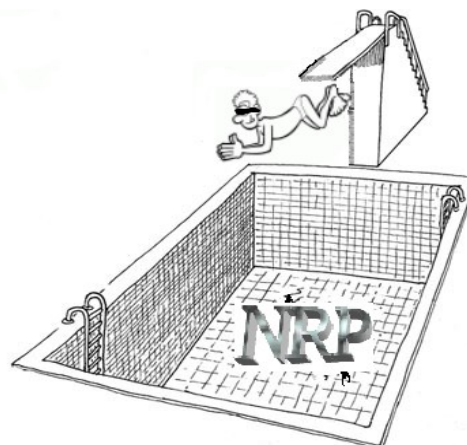
Pour FO DGFIP 62, il est évident que détruire la DGFIP ne saurait la renforcer.

Pour en revenir à l'ordre du jour, à l'heure où colère et désarroi règnent dans les services, force est de constater que le nombre de postulants à la liste d'aptitude au grade d'inspecteur stagne à un niveau très bas. Aujourd'hui, 80 collègues se portent candidats. Et la direction ne devra retenir QUE 2 personnes au regard des potentialités départementales ! Rappelons qu'au niveau national, seuls 89 potentialités ont été proposées.

En effet, entre le système de mutation en pleine refonte et le peu de potentialités offertes, la crainte de l'avenir freine les agents dans leur volonté de promotion !

La mise en place de la Loi Transformation de la Fonction Publique va supprimer l'ensemble des CAP laissant la voie libre à l'arbitraire et à la tête du client. Cette nouvelle forme de gestion des personnels deviendront désormais des CAP ... Cacophonique, Arbitraire, Pénalisant.

Le plongeur à l'aveugle est une discipline dangereuse surtout quand il n'y a pas les crédits pour remplir la piscine !



FO-DGFIP réaffirme son attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie A.

- **F.O.-DGFIP dénonce la suppression des plans de qualifications ministériels remettant en cause le déroulement de carrière des agents et revendique une forte augmentation du volume de promotions.**
- **F.O.-DGFIP demande un abondement des places aux concours en sus de la liste d'aptitude.**
- **F.O.-DGFIP demande l'organisation de tous les concours à des dates différentes et exige que chaque agent puisse se présenter aux concours et examens sans limitation aucune tout au long de sa carrière.**

LE 14 NOVEMBRE 2019, TOUS EN GRÈVE, TOUS À PARIS !

Les élus FO en CAPL A:

Titulaires : Sabrina CASTILLE et Michael MILLOT

Suppléants : Nicolas WANIN et Gautier LEDOUX

Experte : Justine KORKUT